

COMMUNE D'AVIRON
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le jeudi 25 janvier 2024 à 20 h 30.

Etaient présents :

Mesdames BERTIN, ZABIVOROTA, BODIN, HELOUIN et RIOULT
Messieurs DROUARD, HATTON, RENOUF, CHION, MONTAIGNE et MARTIN

Absents excusés :

Messieurs LAUDOUAR et MORIN, Madame ROY

Pouvoirs :

M. MORIN a donné pouvoir à M. MARTIN
M. LAUDOUAR a donné pouvoir à M. DROUARD

A été nommé secrétaire de séance : Didier MONTAIGNE

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

- Autorisation de signature - Convention d'usage des locaux du centre de loisirs mis à disposition du PST
- Modification du temps de travail du cuisinier
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, Madame la Maire, demande aux conseillers leur accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fixation du tarif de la cantine le mercredi pour le centre de loisirs
- Achat d'un ramasseur de feuilles

SIVU CAP NORD EST : Autorisation de signature de la convention d'usage des locaux du centre de loisirs « Les Rainettes du Plateau »

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 8 décembre 2022, il avait été décidé de mettre en place des conventions d'usage des locaux communaux mis à disposition de l'association du PST pour le fonctionnement des centres de loisirs.

Celles-ci ont été élaborées au cours de l'année 2022 dans le cadre d'un groupe de travail associant la présidente du SIVU Cap Nord Est et les représentants des communes propriétaires de locaux afin de formaliser les modalités d'utilisation des bâtiments mis à la disposition de l'association.

Ces conventions sont déclinées autour de 11 articles précisant la nature des locaux, les conditions générales d'utilisation, les éventuelles modalités de prêts à un tiers ou d'utilisation en dehors des temps d'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs, les responsabilités des différentes parties en matière d'entretien, de travaux, d'assurance et de sécurité des bâtiments et les conditions de prise en charge financière de leurs coûts de fonctionnement. Elles s'appliquent depuis 2023 et structurent les relations entre l'association du PST et les communes propriétaires.

Dans la mesure où le centre de loisirs va à nouveau fonctionner à Aviron, Mme la Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'usage des locaux communaux mis à disposition du centre de loisirs « Les Rainettes du Plateau ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme la Maire à signer cette convention d'usage.

Modification du temps de travail du cuisinier à compter du 1^{er} février 2024

Mme la Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération avait été prise le 11 avril 2022 pour la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35ème) à compter du 30 août 2022 en vue du recrutement d'un cuisinier au restaurant scolaire.

En raison de la montée en puissance de la charge de travail nécessaire à la préparation des repas sur place, Mme la Maire propose d'augmenter le temps de travail de cet agent et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'augmenter le temps de travail du cuisinier et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} février 2024.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Fixation du tarif de la cantine pour le PST Cap Nord Est

Lorsque le centre de loisirs est présent à Aviron, le PST Cap Nord Est de Gravigny utilise les locaux de la cantine scolaire afin de fournir un repas aux enfants.

Dans ces conditions, les locaux, le personnel communal ainsi que le matériel de cuisine sont également à disposition de l'association du PST ;

Mme la Maire propose d'appliquer un tarif de 3,40 €/repas qui sera facturé au PST.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer le tarif de 3,40 €/repas qui sera facturé au PST Cap Nord Est.
- D'inscrire au budget les recettes correspondantes

Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour un aspirateur de feuilles mortes.

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un aspirateur de feuilles mortes.

Deux devis ont été demandés :

- 1^{er} devis : Société AUBER A.M.S 27
Montant : 3 582,50 € HT soit 4 084,06 € TTC
- 2^{ème} devis : Entreprise SAMA
Montant : 4 881,97 € HT soit 5 858,36 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vérifier si la location d'un tel appareil ne serait pas suffisante pour la commune.

Questions diverses

La réunion avec les agriculteurs organisée en partenariat avec la chambre d'agriculture le jeudi 15 février 2024 est reportée suite à la demande de la chambre d'agriculture.

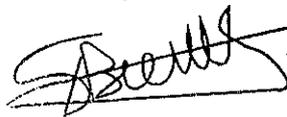
Jocelyne LOUVEL a démissionné de son poste de conseillère municipale.

Le carrefour situé au niveau de la rue des Tourelles et la rue de Gravigny est devenu dangereux. Des rencontres ont été réalisées entre les services du département de l'Eure, la Mairie et les services d'EPN. Des travaux de mise en sécurité du carrefour seront réalisés et des devis sont en cours de réalisation.

Le projet lauréat du budget participatif de l'année dernière est la création d'un poulailler. Un groupe d'habitant intéressé se réunira à la mairie le lundi 5 février à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 21h15.

La Maire,


Sophie BERTIN



